

LA GAZETTE DE L' ÉGALITÉ

MOBILISATION CONTRE
LE CANCER DU SEIN



UN NUMÉRO VERT POUR RÉPONDRE
À TOUTES QUESTIONS SUR L'IVG



STOP CYBER-SEXISME
EN ÎLE DE FRANCE



COMBATTRE
LE HARCÈLEMENT
DANS LES TRANSPORTS



RÉFUGIÉS :
NON AUX IDÉES REÇUES



CONDAMNATIONS
POUR DISCRIMINATION

FOCUS

discrimination



VICTIMES DE DISCRIMINATION,
DÉFENDEZ-VOUS !



ADRESSES UTILES
ET AGENDA





LES OUTILS DU CHANGEMENT

«Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits», affirme la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Mais comment mettre en œuvre concrètement ce droit fondamental à l'égalité ?

Les discriminations en raison du sexe, de l'origine, de la religion et de bien d'autres critères touchent quotidiennement les habitant.es. Le poids de l'habitude cantonne certain.es dans tel ou tel rôle prédéfini. Il n'y a pas forcément de volonté de traiter différemment les un.es ou les autres : les inégalités font système.

Face aux stéréotypes et aux discriminations, ce n'est pas une leçon de morale que nous comptons assener. C'est la remise en question de nos pratiques qui permettra de changer les choses concrètement.

La municipalité ne prétend pas détenir la recette du changement, c'est pourquoi à travers le Plan de promotion des droits des femmes et le Plan local de prévention et lutte contre les discriminations, soutenus par la Région Ile-de-France et le Commissariat général à l'égalité des territoires, elle fait appel à toutes les volontés de la ville.

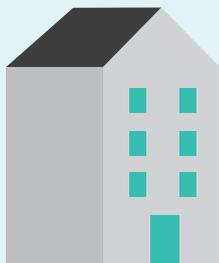
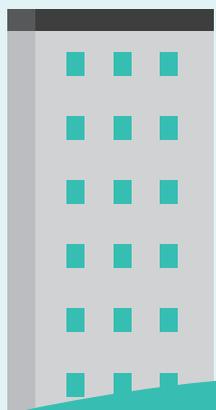
Après que des diagnostics ont été réalisés, de nombreux professionnel.les formé.es et des habitant.es informé.es, c'est à présent vers la « recherche-action » que nous nous tournons. En effet, notre territoire est riche en luttes pour l'égalité, et donc déjà parsemé de solutions en germe ! Les expériences locales sont source d'un savoir qui, marié à celui de chercheur.es, nous permettra de transformer notre réalité vers une plus grande égalité.

C'est ainsi qu'une recherche-action concernant l'égalité filles-garçons et la mixité dans les politiques jeunesse a démarré le 30 septembre 2015. Parallèlement, une recherche-action « Laïcité et religion : comment concevoir notre action éducative sans discrimination ? » va à partir de novembre et jusqu'à la fin de l'année scolaire mobiliser les professionnel.les de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation.

À la clef, de nombreuses pistes pour améliorer le quotidien de toutes et tous.

Marie KOUAME

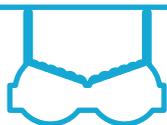
Adjointe au Maire d'Aubervilliers, en charge de la lutte contre les discriminations, les relations avec les migrants et les droits des femmes.





MOBILISATION CONTRE

LE CANCER DU SEIN



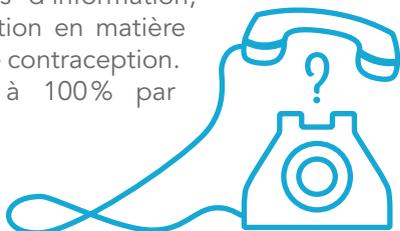
Comme tous les ans, Aubervilliers s'est mobilisé autour de la campagne d'octobre rose qui vise à informer les femmes sur le dépistage du cancer du sein. Entre 50 et 74 ans, tous les deux ans, toutes les femmes sont invitées par courrier à faire un examen de dépistage. À Aubervilliers seules 35,6% des femmes participent à ce dépistage contre 52% en France. Il est important de rappeler que cet examen est gratuit et permet de réagir à temps à un éventuel début de maladie.

UN NUMÉRO VERT POUR RÉPONDRE

À TOUTES QUESTIONS SUR L'IVG

Un tiers des femmes ne se sent pas assez informé sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Pourtant, la liberté de choix et le droit à disposer de son corps sont des droits fondamentaux des femmes. Le nouveau numéro national d'information sur l'IVG, anonyme et gratuit, garantit des informations objectives et permet de répondre à toutes les demandes d'information, de soutien et d'orientation en matière d'IVG, de sexualité et de contraception. L'IVG est remboursé à 100% par l'Assurance maladie.



0800 08 11 11
WWW.IVG.GOUV.FR

STOP CYBER-SEXISME EN ÎLE DE FRANCE

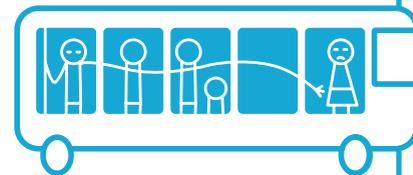
Une adolescente sur quatre déclare être victime d'humiliations et de harcèlement en ligne (concernant l'apparence physique, le comportement amoureux, sexuel, la manière de s'habiller...). Stop cyber-sexisme est une campagne lancée par le Centre Hubertine Auclert pour aider les adolescent.es à identifier et combattre le harcèlement et les propos sexistes tenus sur le Web (réseaux sociaux, jeux en ligne, commentaires...). Qu'il soit public (accessibles à tous) ou privé (entre « amis » sur un réseau social), le harcèlement en ligne est un délit puni de deux ans de prison et 30 000€ d'amende. Les agressions, menaces, l'usurpation d'identité en ligne et le voyeurisme (diffusion sur le Web d'images ou vidéos intimes prises à l'insu de la personne) sont aussi des cyber-violences aux graves conséquences (dépression, échec scolaire, absentéisme...).

NUMÉROS GRATUITS ET ANONYMES : 0800 200 000
PLATEFORME JEUNES VIOLENCES ÉCOUTE : 0808 807 700

COMBATTRE LE HARCÈLEMENT

DANS LES TRANSPORTS

100% des femmes ont déjà été victimes de harcèlement sexiste ou sexuel dans les transports en commun! Afin de lutter contre ce phénomène, le gouvernement a lancé un plan d'action visant à mieux prévenir le harcèlement (campagne de sensibilisation, expérimentations) mieux réagir (signalement facilité par téléphone ou sur internet) et mieux accompagner les victimes (formation des personnels).



RÉFUGIÉS : NON AUX IDÉES REÇUES

La France est envahie par les réfugiés !

FAUX! Il faut des moyens importants pour tenter le périlleux voyage vers l'Europe. Même l'ouverture des frontières

ne provoquerait pas un afflux massif de migrants (programme de recherche « MobGlob » Science Po/CNRS). Partir, pour un réfugié, ce n'est pas choisir un eldorado, c'est une question de survie. L'immense majorité des personnes se réfugient dans une autre région de leur pays ou dans un pays frontalier, souvent en voie de développement. Il y a ainsi au Liban 25% de réfugiés. La France compte environ 6% d'étrangers ; il n'y a qu'1 demandeur d'asile pour 1000 personnes, et le pourcentage de personnes ayant obtenu une protection est extrêmement faible, autour de 0.29% de la population.

On n'est pas obligé d'accepter qu'entrent sur notre territoire tous les demandeurs d'asile

FAUX! Toute personne a le droit de demander l'asile, selon la déclaration universelle des droits de l'Homme, la Convention de Genève, la Constitution française... Pourtant, de nombreux obstacles sont dressés par les pays européens sur la route des personnes qui essaient de faire valoir ce droit fondamental.

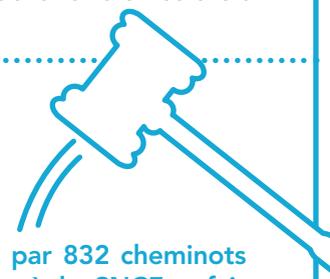
CONDAMNATIONS

POUR DISCRIMINATION

Le procès pour discrimination intenté par 832 cheminots de nationalité ou d'origine marocaine à la SNCF a fait beaucoup de bruit. La SNCF a été condamnée dans environ 9 dossiers sur 10 à payer d'importants dommages et intérêts aux victimes (Conseil des prud'hommes de Paris, 21/09/2015). Elles avaient subi des retards de carrière et des inégalités de montant de retraite.

L'Etat a été condamné par la cour d'appel de Paris, dans le cadre de 5 des 13 plaintes pour contrôle d'identité discriminatoire en raison de la couleur de la peau (Cour d'appel de Paris, 24/06/2015). Les victimes étaient soutenues par le collectif « Stop le contrôle au faciès » et le Défenseur des droits. Un supermarché a été condamné à verser 10 000 euros de dommages et intérêts à une hôtesse d'accueil qu'il avait licencié en raison du fait qu'elle portait un foulard islamique (Conseil des prud'hommes de Lyon, 18/09/2014).

Une élue municipale marseillaise a été, le 29 septembre 2015, condamnée à cinq mois de prison avec sursis pour avoir refusé de célébrer le mariage d'un couple de femmes.





QUELS SONT MES DROITS ?

La discrimination est un délit. Selon la loi du 16 novembre 2001, c'est une inégalité de traitement fondée sur un des 20 critères que la loi interdit de prendre en compte, dans divers domaines (emploi, travail, accès aux biens et services dont les loisirs, les services publics, le logement, la santé, l'éducation...).

Les 20 critères interdits sont :



Sont interdits la discrimination directe mais aussi la discrimination indirecte (une mesure en apparence neutre mais qui fait porter un désavantage sur une catégorie de personnes selon un critère interdit), le harcèlement discriminatoire et l'injonction à discriminer.

Plus d'information sur <http://stop-discrimination.gouv.fr/>

VAUT-IL MIEUX PORTER PLAINTE

AU CIVIL OU AU PÉNAL ?

La démarche n'a pas tout à fait le même sens. La démarche, au civil (prud'hommes, tribunal d'instance...) ou devant un tribunal administratif, vise à obtenir des dommages et intérêts et/ou faire annuler une mesure discriminatoire (licenciement...). Porter plainte, avec une procédure pénale, vise à obtenir, en plus des dommages et intérêts, la condamnation de la personne qui a discriminé à une peine de prison et/ou à une amende.

Le type de preuve à apporter est également différent. Au civil, un régime plus favorable aux victimes a été instauré afin de « partager » la charge de la preuve. La victime apporte des éléments de fait qui font penser qu'elle a été discriminée, mais c'est au mis en cause de démontrer qu'il n'a pas discriminé. Cette règle ne s'applique pas devant les juridictions pénales. Mais certains types de preuve comme le « testing » et l'enregistrement sont aujourd'hui acceptées devant le juge pénal, alors qu'elles seront écartées par une juridiction civile.

LA DÉMARCHE N'EST-ELLE

PAS TROP LOURDE ?

Porter plainte demande bien sûr du temps et de l'investissement. Mais, pour vous conseiller, il y a des permanences gratuites de juristes et du Défenseur des droits à la Maison de justice et du droit. Des associations spécialisées peuvent aussi vous aider, par exemple le MRAP, qui a un comité local à Aubervilliers (cf p.9 « Adresses utiles »).

En fonction de votre dossier, vous pourrez alors choisir entre vous adresser au commissariat pour porter plainte, ou saisir un tribunal pénal ou civil, ou le Défenseur des droits... Le procès n'est pas la seule possibilité, il existe aussi le rappel à loi, la médiation, et le règlement à l'amiable.

DÉLITS ET INFRACTIONS VOISINS

Les insultes et les violences visant notre identité ne sont pas des discriminations mais sont également punies par la loi. Plusieurs agissements et paroles à caractère raciste sont prohibés par la loi :

- l'injure à caractère racial
- la négation des crimes contre l'humanité
- la diffamation raciste
- la violence raciste.

La loi réprime les provocations publiques à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe à raison de l'origine ou de l'appartenance ou non-appartenance à une ethnie, une nation, une « race » ou une religion déterminée ou à raison du sexe, ou de l'orientation sexuelle ou du handicap.

COMMENT SE MOBILISER CONTRE

LE RACISME « DU QUOTIDIEN » ?

Que faire contre les préjugés, qui s'expriment quotidiennement et sont souvent le terreau des discriminations ?

C'est la question que s'est posée un groupe de professionnel.les et de bénévoles, partenaires sur le quartier Villette – Quatre chemins d'Aubervilliers. Comment réagir si j'entends une parole raciste, ou sexiste ? Comment être sûr.e que moi-même, dans mon association, quand j'organise un évènement, je traite bien tout le monde avec égalité et sans préjugés ? C'est le type de questions qui a animé le groupe qui a travaillé pendant un an, soutenu par le Plan local de prévention et lutte contre les discriminations d'Aubervilliers et l'association « les Zégaux ». Le fruit de ces échanges va donner naissance à un guide pratique qui sera disponible début 2016 sur demande à la Mairie au 01 48 39 50 86.

Le site <http://www.egaliteconteracisme.fr/> du Défenseur des droits vous donne aussi d'ores et déjà des pistes pour comprendre, réagir, vous mobiliser.



ADRESSES



LE CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE D'AUBERVILLIERS



QU'EST-CE QU'UN CENTRE

DE PLANIFICATION ?

Les centres de planification sont des lieux d'écoute, d'information et de consultation médicale anonymes et gratuits, ouverts à toutes et tous.

Que vous soyez femme ou homme, célibataire ou en couple, seul.e ou en groupe, les professionnel.les du centre de planification peuvent vous apporter des conseils, un soutien et un suivi médical dans de nombreux domaines touchant à la santé, à la sexualité et au bien-être :

- Contraception (pilule, stérilet, préservatif...) (délivrée gratuitement pour les mineures)
- Interruptions volontaires de grossesse (IVG)
- Suivi gynécologique
- Grossesse (test et suivi de grossesse)
- Problèmes de fertilité
- Maladies sexuellement transmissibles et SIDA (dépistage et informations)
- Relations filles-garçons, femmes-hommes
- Problèmes de couple et familiaux
- Questions autour de la sexualité
- Violences envers les femmes
- Homophobies

Le centre de planification d'Aubervilliers est situé au centre municipal de santé et est composé d'une équipe pluridisciplinaire regroupant des médecins gynécologues et généralistes, deux conseillères conjugales et familiales et des infirmières.

DES CONSULTATIONS GRATUITES

ET SUR RENDEZ-VOUS

Les rendez-vous avec la conseillère conjugale sont gratuits. Les consultations médicales sont gratuites et anonymes pour les mineur.es et les personnes non couvertes par la sécurité sociale. **Vous pouvez prendre rendez-vous :**

- Par téléphone au 01 48 11 21 90, à l'accueil du centre de santé
- Auprès d'une infirmière du centre de planification au 2^{ème} étage du centre municipal de santé : elles reçoivent sans RDV de 9h à 12h et de 13h30 à 17h tous les jours de la semaine et peuvent répondre à toutes les questions concernant la planification familiale.

L'équipe du centre réalise aussi des séances d'information collectives sur l'éducation à la sexualité en milieu scolaire et en direction de groupes d'adultes afin de faire connaître les centres de planification et de répondre aux interrogations du public.

Centre de planification et d'éducation familiale – Centre Municipal de Santé :
5 rue du Docteur Pesqué - 93 300 Aubervilliers

- ADRESSES UTILES -

Conseils aux femmes

- Planning familial du Centre municipal de santé 01 48 11 21 90
- Planification familiale (IVG, contraception, violences faites aux femmes, sexualité...) dans deux PMI,
- 16-18 rue Bernard et Mazoyer 01 48 34 43 13
- 18 rue du Buisson 01 48 34 73 58
- CIDFF – Informations générales aux femmes et permanences emploi 01 48 36 99 02
- Permanence emploi femmes mercredis matin – Maison pour tous ROSER 01 41 61 07 07

Discriminations

- Permanences du Défenseur des droits (sur rendez-vous les mardis matin, MJD d'Aubervilliers, 20 rue Bernard et Mazoyer, Aubervilliers, 01 48 11 32 24)

Discriminations et santé

- Santé Info Droit 0810 004 333, n° Azur ou 01 53 62 40 30

Discriminations dans le logement

- L'Espace Solidarité Habitat de la Fondation Abbé Pierre 78-80 rue de la Réunion 75020 Paris (01 44 64 04 51 du mardi au vendredi)

Discriminations en raison de l'origine ou de la religion

- Permanences du MRAP, les mardis et mercredis de 13h30 à 16h00, 25 rue du Moutier, Aubervilliers 01 48 39 10 21
Ou prendre rendez-vous au siège au 01 53 38 99 99
- Permanence téléphonique de SOS Racisme les mardis et jeudis matin 01 40 35 36 55
- CCIF Collectif contre l'islamophobie en France 09 54 80 25 93

Handicap

- Coordination municipale du handicap 01 48 11 21 93

Homophobie

- SOS Homophobie 0810 108 135

Homosexualité

- Ligne Azur 0810 20 30 40 pour les jeunes qui se posent des questions sur leur orientation sexuelle.

Jeunes

- Mosaïque, point d'accueil et d'écoute jeunes (12 à 17 ans), gratuit et anonyme, 22 rue Henri Barbusse 01 48 34 51 02
- Maison de justice et du droit
Permanences gratuites sur rendez-vous (conflits familiaux, droits au logement, droit du travail, droit des étrangers...) 20 rue Bernard et Mazoyer, Aubervilliers 01 48 11 32 24

Mariages forcés

- Voix de femmes 01 30 31 55 76

Violences envers les femmes

- Violences conjugales 3919
- Viols Femmes 0800 05 95 95
- Accompagnement local, association la Main Tendue 01 43 52 10 96
- Permanence juridique à la Maison de Justice et du Droit d'Aubervilliers 01 48 11 32 24
- SOS Femmes, 3 allée du Moulin, Bondy 01 48 48 62 87
- Consultations de victimologie à Aubervilliers CMS 01 48 11 21 90
- GAMS, contre les mutilations sexuelles et mariages forcés 01 43 48 10 87

Vols, violences et atteintes à la personne

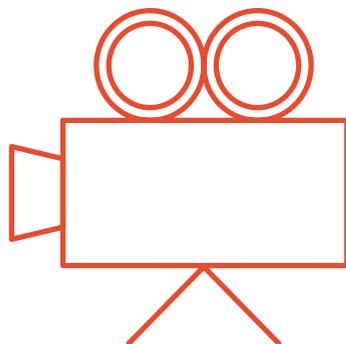
- Pour déposer une main courante ou porter plainte : Commissariat d'Aubervilliers, 16-22 rue Réchossière.
- Pour les auteurs de violences : SOS violences familiales 01 49 96 32 55

Pour en savoir plus :

- www.defenseurdesdroits.fr/
- www.infofemmes.com/
- www.planning-familial.org/
- www.sos-homophobie.org/
- www.sosfemmes.com/
- stop-discrimination.gouv.fr/
- www.stop-violences-femmes.gouv.fr/



IL PARAÎT QU'EUX



Ce festival de cinéma citoyen contre les préjugés organisé par l'association Ya Fouëï se déroulera du 11 Janvier au 14 Février 2016 dans l'Essonne et à Paris.

Plus d'infos sur le site <http://ilparaitqueux.edoo.fr>

MARS : Le mois des journées mondiales

Le programme des journées mondiales des droits des femmes (8 mars) et de lutte contre les discriminations raciales (21 mars) à Aubervilliers seront disponibles sur le site internet de la Mairie www.aubervilliers.fr ou auprès de la mission Droits des femmes et lutte contre les discriminations de la Mairie (01 48 39 50 86) début 2016.

Si vous portez des initiatives n'hésitez pas à les faire connaître à la mission.

La direction emploi-insertion de Plaine Commune anime un Plan de lutte contre les discriminations à l'emploi.

Dans ce cadre sont organisés différents événements ouverts aux publics et aux professionnel.les. Par exemple, pour l'emploi des femmes, trois initiatives sont à noter: Les métiers au féminin, à Aubervilliers le 17 décembre 2015, rencontre sur la création d'entreprise au féminin le 8 janvier 2016, la masculinisation des métiers techniques de la mode le 14 janvier 2016...

Pour information et inscription (obligatoire) merci d'écrire à : wilfried.serisier@plainecommune.com.fr



L'ABCD DU CONSEIL LOCAL DES JEUNES D'AUBERVILLIERS :

A NDROCENTRISME

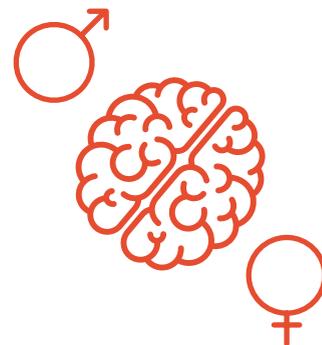
Point de vue et système de pensée basés sur une vision uniquement masculine sans pour autant s'assumer comme telle. L'androcentrisme a ceci de redoutable qu'il propose (ou impose...) l'analyse, l'interprétation et l'organisation des données du monde du seul point de vue masculin en se présentant comme vision « universelle ». Le terme s'emploie donc pour dénoncer cette posture et « imposture ».

B ARBIE

Possédée par 86% des petites filles, Barbie leur apprend à être consommatrice et objet de consommation. Oisive et dépensière, la poupée passe son temps à s'occuper de son corps éternellement jeune et filiforme et de l'intérieur de sa maison. Barbie a fêté ses cinquante ans en 2009! Elle participe du conditionnement de millions de filles à répondre à une norme futile où les femmes sont uniquement des objets sexuels et des consommatrices averties.

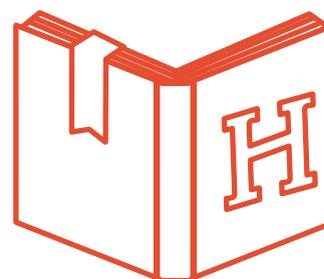
C ERVEAU

Le cerveau a-t-il un sexe ? Et bien non, les recherches actuelles en neurobiologie démontrent que le cerveau féminin et masculin est bien le même et que les compétences sexuées que l'on trouve chez la femme ou l'homme ne sont que le produit de l'éducation.



D ÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, adoptée le 10 décembre 1948 par l'ONU (Organisation des Nations Unies), évoquait, dans sa version anglaise et française, « les droits humains », expression qui a d'ailleurs été traduite et reprise mot pour mot par tous les pays francophones...sauf par la France, qui en hommage à la Déclaration de 1789 perpétue encore l'expression « Déclaration des droits de l'Homme », continuant ainsi à exclure symboliquement, et bien trop souvent concrètement, les femmes des droits universels.





MAIRIE D'AUBERVILLIERS

**Mission Droits des femmes et
Lutte contre les discriminations.**

*124 rue Henri Barbusse · 93 300 Aubervilliers
Tél. : 01.48.39.50.86 / 52.62*

La Gazette de l'égalité est une publication
de la Ville d'Aubervilliers, proposée par
la Mission municipale Droits des femmes
et Lutte contre les discriminations
et soutenue par le CGET.